



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement des Transports et des Services

11 juin 2008

Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 : le MEEDDAT rentre-t-il dans l'avenir les pieds devant ?

Les dernières décisions dogmatiques du Président de la République annoncées lors du troisième Comité de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 11 juin 2008, confirment que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) constitue bien l'arme de destruction massive du service public républicain, technique et territorial.

Jamais concertées, jamais débattues, ni au Parlement, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales, les 330 décisions ont été élaborées en catimini par quelques hauts fonctionnaires et des conseillers privés (dont certains sont directement intéressés par la privatisation de missions de l'Etat du fait de l'activité, passée et à venir, de leurs sociétés).

MEEDDAT : Mirage Exsangue d'Effectifs, Durable Duperie, Anéantissant sa Technicité

Pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), son administration, ses services et ses établissements, **la compétence technique et la capacité d'intervention opérationnelle de l'Etat au plus proche du territoire sont sacrifiées sur l'autel de la RGPP.**

Suppression abrupte de toutes activités d'ingénierie, en contradiction avec les annonces du comité de concertation sur l'ingénierie du 4 juin dernier. En refusant de préciser les prestations d'ingénierie qui ne relèvent pas du champ concurrentiel, le MEEDDAT encore volontairement le risque que l'intégralité de l'ingénierie publique disparaisse. Comme le « Grenelle de l'Environnement », le « grand ministère technique de l'Etat » n'est qu'un mirage.

Réduction des activités routières et des prestations d'ingénierie du réseau scientifique et technique (RST).

Création d'un opérateur spécifique pour le permis de conduire (contrairement aux engagements écrits du Ministre d'Etat), externalisation de l'épreuve théorique, suppression de nombreux centres d'examen, dématérialisation des dossiers d'inscriptions et de la diffusion du permis (il faut donc un accès internet, et savoir s'en servir, pour s'inscrire et obtenir son titre), etc.

Suppression de plus de la moitié des unités territoriales de Météo France.

Mutualisations des fonctions supports en région et en centrale et régionalisation de la gestion des personnels.

Réduction des activités et des moyens de l'Agence de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), des Agences de l'Eau, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les « opérateurs » étant par ailleurs soumis à une réduction d'effectifs aussi drastiques que celle des services de l'Etat.

Les Directions Interdépartementales des Routes (DIR) et les Services de Navigation doivent « rationaliser » : nouvelle appellation pour « mutualiser, externaliser, fusionner, réduire, supprimer » dans les domaines de l'entretien, de l'exploitation, des fonctions supports et de l'ingénierie.

Une « organisation préfectorale » de l'Etat : les masques tombent !

Contrairement aux engagements écrits du ministre d'Etat, le développement industriel et la métrologie des actuelles Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ne fera pas partie de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Par ailleurs, les unités départementales (subdivisions des actuelles DRIRE notamment) des DREAL seront sous l'autorité des Préfets de Département.

Le découpage de la DRIRE et ainsi de la DREAL signifie la fin de l'approche globale de l'entreprise par l'Etat en disloquant les fonctions territoriales et en séparant des missions régaliennes et de développement économique qui ont pourtant montrées leur complémentarité, pour mettre ces dernières dans une autre direction régionale indéterminée et sans projet à ce jour.

La fusion des Directions Départementales de l'Equipement (DDE) et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) en Directions Départementales de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) est généralisée (8 DDEA existantes depuis le 1^{er} janvier 2007 ; 45 autres au 1^{er} janvier 2009 et 39 au 1^{er} janvier 2010) depuis le CMPP du 4 avril 2008.

Or, le CMPP du 11 juin 2008 impose que le Préfet de Région et le Préfet de Département ont autorité sur les directions.

La DREAL est donc placée sous l'autorité administrative et hiérarchique du Préfet de Région.

Au niveau départemental, il y aura au minimum deux directions : une Direction Départementale des Territoires et une Direction Départementale de la protection des Populations. Une Direction Départementale de la Cohésion Sociale pourra compléter le dispositif selon la décision du Préfet de Département.

Ces nouvelles décisions sont incohérentes avec les précédentes ayant décidé la création des DDEA.

Les DDEA ont en fait vocation à disparaître en direction de Préfecture avant même d'être constituées ! Il est évident que celles programmées pour janvier 2010 ne verront jamais le jour, intégrées bien avant dans les Directions Départementales des Territoires mise en place par les Préfets.

Les 8 DDEA existantes et celles « en cours » pour janvier 2009 constituent en sorte l'élément principal de préfiguration de la Direction Départementale des Territoires.

Au bout du compte, les actuelles DDE, DDAF et DDEA seront intégrées dans la Direction Départementale des Territoires, sous l'autorité hiérarchique et administrative du Préfet de Département.

A l'exception des missions « d'hébergement d'urgence et de Logement dans sa fonction sociale » des actuelles DDE ou des 8 DDEA existantes qui devront rejoindre la Direction Départementale de la protection de la Population ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale !

Rien n'est précisé sur les missions « risques, gestion de crise » des DDE et des DDEA pour lesquelles certains Préfets estiment déjà qu'elles doivent rejoindre la Direction Départementale de la protection de la Population !

Les DDE et les DDEA seront donc amputées de leurs missions d'ingénierie et Logement, et sans doute d'autres en fonction des décisions et arbitrages locaux de chaque Préfet de Département lorsqu'il constituera « ses Directions Départementales » ! Encore un engagement du Ministre d'Etat qui s'envole en poussière sous le vent dévastateur de la RGPP.

La création de ces futures « directions de préfectures », l'autorité accrue des Préfets de Région sur ceux de Département, la déconcentration de la gestion des ressources humaines, la mutualisation et la mise en œuvre bientôt revue et corrigée de la LOLF (accompagnée de la future « loi mobilité ») vont permettre de réaliser le projet porté en début d'année 2008 par le ministère de l'Intérieur et le corps préfectoral permettant de gérer tous les agents au niveau de la préfecture de région. Nouveau coin enfoncé contre le statut, les corps et leurs gestions ministérielles.

Des mesures qui annoncent l'ampleur des suppressions d'effectifs et de moyens du budget triennal de l'Etat 2009/2011 :

Les 330 mesures répondent à l'unique objectif de la RGPP, à savoir la réduction par tous les moyens possibles des dépenses publiques de l'Etat d'ici 2012 au plus tard.

Ces mesures entraînent, directement ou indirectement, des réductions de moyens, de missions et de services pour tous les ministères dans des proportions d'une ampleur inégalée (des fusions ou des suppressions de services ou de directions ; une décentralisation masquée, en particulier vers la Région cette fois-ci ; la création de nombreuses « agences de service public » : la privatisation de plusieurs missions publiques), sans s'intéresser aux conséquences pour les citoyens.

Les mesures des CMPP du 12 décembre 2007, du 4 avril et du 11 juin 2008 prendront toutes leurs dimensions lorsqu'elles seront traduites en terme de suppressions de plusieurs dizaines de milliers d'emplois publics (35 000 au moins rien que pour 2009) lors des décisions de juillet 2008.

Pour le MEEDDAT, ses moyens (déjà à la baisse en 2008) seront amputés très largement pour financer des mesures du Grenelle de l'Environnement, histoire de donner l'illusion que certaines se mettent en œuvre.

Pour les effectifs du MEEDDAT, Bercy annonce qu'aucun départ en retraite dans l'administration, dans les services ou dans les établissements ne sera remplacé sur la période 2009/2011. Cela représente une suppression triennale de plus de 10000 agents au sein du ministère ! Déjà, il est annoncé aux corps de l'ex Industrie qu'il n'y aura aucun recrutement au MEEDDAT en 2009.

Et cette réduction se fera sans compter les mesures de transferts qui pourraient naître dans la suite de la RGPP, par les futures annonces des prochains CMPP (décentralisation, privatisation, création d'agence).

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) condamne ces nouvelles décisions de la RGPP et dénonce leurs impacts dévastateurs sur le MEEDDAT et sur le service public républicain de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La FEETS-FO ne comprend pas l'absence totale du Ministre d'Etat. Il n'est bon pour personne de nier l'évidence, de se contenter de « *faire rêver* », ou encore de refuser d'entendre les craintes exprimées par tout le personnel – pourtant largement audibles le 6 mars 2008. Il est inadmissible de s'être engagé sans garantie, ni assurance. **Il est honteux d'abandonner ses responsabilités et les agents** surtout lorsque que les attaques portées contre eux sont connues et d'une ampleur inégalée !

La FEETS FO appelle à la résistance de tous et mettra tout en œuvre contre cet avenir détestable et contre cette destruction programmée des missions et des services du MEEDDAT.

Cette RGPP rend le MEEDDAT « absent pour l'avenir ». Le futur se construit aujourd'hui, alors, tous ensemble, exigeons du Ministre d'Etat et du gouvernement que le MEEDDAT conserve sa technicité, ses compétences, ses services, sa territorialité, ses effectifs et ses moyens pour bâtir le service public républicain de demain.